

Association Alsace-Moselle, Organisme Mixte de Gestion Agréé par décision de la DGFIP en date du 1^{er} mars 2017, renouvelée.
N° : 3-01-680

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné(e) :
Représentant l'entreprise :
Activité :
Adresse professionnelle (1) :
Adresse privée (2) : Date de début d'activité :
Adresse d'expédition du courrier: (1) , (2) , autre :
N° tél. : N° fax : E-mail :
Catégorie de revenu : BA BIC BIC non professionnel IS BNC
N°SIRET : (ou en cours) Code APE :

CADRE RESERVE AU CENTRE

N°CGA :
Date d'admission :
Date d'engagement :

Forme juridique :

Entreprise individuelle - EURL - EURL - SARL - SARL de famille
SAS - SASU - SA - SNC - Sté de fait - Sté en participation - Indivision
EARL - GAEC - SCEA - GFA - SCI - SELARL
Autre :

Régime fiscal:

RN RSI
de droit sur option

Premier exercice à prendre en compte pour le Centre de gestion

Duau

Date exercice suivant

Duau

Ma comptabilité est tenue par :

(Nom de l'Association de Gestion et de Comptabilité ou du cabinet de l'Expert-comptable).

Merci de répondre aux trois questions suivantes en entourant la réponse adéquate (oui ou non). **Ces réponses sont indispensables pour traiter votre demande d'adhésion.**

1. Etes-vous actuellement membre d'un Centre ou association de gestion agréé ? **oui – non**
Si oui, merci de préciser son nom et adresse :
2. Depuis le début de votre activité, avez-vous déjà été membre d'un Centre ou association de gestion agréé ? **oui – non**
Si oui, merci de joindre votre attestation de radiation.
3. Depuis le début de votre activité, avez-vous déjà signé une lettre de mission spécifique visa fiscal avec une Association de gestion et de comptabilité ou un Expert-comptable ? **oui – non**
Si oui, merci de joindre l'attestation de résiliation : **pièce indispensable pour traiter votre demande d'adhésion.**

Je déclare adhérer au CGA 68 (siège à STE CROIX EN PLAINE, 15 rue Jean Mermoz) et m'engage à :

- Fournir au CGA68 des documents et des informations sincères.
- Verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale de l'association chaque année.
- Respecter, sans aucune réserve, l'ensemble des clauses prévues dans le règlement intérieur dont un exemplaire est joint avec la présente adhésion.

De plus :

- J'autorise, pour chaque exercice, mon Association de Gestion et de Comptabilité ou mon Expert-comptable à transmettre au CGA68 une liasse fiscale complète, l'ensemble des OG ainsi que le bordereau de renseignements complémentaires, par transfert EDI.
- J'autorise le CGA68 à transmettre à son correspondant désigné auprès de l'administration fiscale, ainsi qu'à l'agent également désigné par celle-ci pour assurer l'audit du Centre, tous les renseignements ou documents que ceux-ci demanderont.
- Je mandate le CGA68 à transmettre via EDI à l'administration fiscale tous les documents que le CGA est tenu de produire dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association et m'engage à les respecter.

Si je désire résilier cette adhésion, j'ai pris note d'avoir à le faire par écrit sous forme de lettre personnelle de démission adressée au Centre de Gestion au moins 3 mois avant la fin de l'année civile. Toutefois les cotisations déjà appelées restent dues. Aucune restitution ou réduction n'est accordée en cours d'année.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

ENGAGEMENTS DU CGA68

CGA68 s'engage :

- au strict respect du secret professionnel et à la non-divulgateion d'informations et de documents fournis par l'adhérent sauf accord exprès de ce dernier ;
- à apporter à l'adhérent une assistance en matière de gestion et à lui fournir une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières ;
- à transmettre à l'administration fiscale une attestation centre de gestion ainsi qu'un examen de concordance, cohérence et de vraisemblance ;
- à souscrire une assurance responsabilité civile ;
- à organiser des réunions d'information et des sessions de formations ;
- à ne pas sous-traiter une mission de contrôle de concordance, cohérence et de vraisemblance ;
- à remettre à l'adhérent, s'il est soumis au régime réel d'imposition dans un délai de sept mois suivant la clôture de leur exercice comptable lorsque celui-ci coïncide avec l'année civile, et dans un délai de six mois lorsque l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, un dossier de gestion personnalisé et à partir de la clôture du 2^e exercice suivant celui de l'adhésion, une analyse comparative des comptes de résultat et des bilans.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

L'adhérent s'engage par la signature du présent contrat d'adhésion au CGA68 :

- à respecter les clauses contenues dans le présent contrat d'adhésion, et en avoir pris connaissance ;
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association ainsi que l'ensemble des dispositions réglementant les centres de gestion agréés ;
- à acquitter les cotisations dans les délais fixés ;
- à remettre au CGA68, dans les délais requis, tous documents et justificatifs nécessaires à la réalisation des prestations ;
- à être à jour de ses obligations fiscales. En cas de difficultés de paiement, le CGA68 vous invite à contacter le service des impôts dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés de l'État et des collectivités territoriales et aux démarches de mise en conformité à effectuer est proposée par le centre.
- à communiquer au CGA68, d'une manière générale, tous les documents définis par la législation en vigueur, et notamment le bilan et les comptes de résultats ainsi que tous les documents annexes ;
- à produire à la personne ou à l'organisme chargé de tenir et de présenter ses documents comptables tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de son exploitation ;
- à accepter les règlements par chèques et/ou cartes bancaires libellés à son ordre et à en informer la clientèle ;
- à reproduire dans la correspondance et sur les documents professionnels, les mentions suivantes « Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom et/ou cartes bancaires en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale », et à apposer une affichette, dans ses locaux destinés à recevoir la clientèle, indiquant les mêmes mentions.

L'adhésion est effective à compter du paiement de la cotisation annuelle et de la réception du présent bulletin d'adhésion et ce, pour une durée d'un an, tacitement reconductible, sauf dénonciation écrite selon les modalités prévues à l'article 11 des statuts. Outre la démission, la qualité d'adhérent peut se perdre par exclusion pour les motifs et dans les conditions mentionnées aux articles 11 des statuts et 6 et 9 du règlement intérieur.

Fait en double exemplaire àle

L'adhérent

(Signature précédée de la mention «lu et approuvé»)

Pour le Président, la Direction

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé»)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au CGA 68, service adhésion, 15, rue Jean Mermoz, 68127 Ste Croix en Plaine.